



Conservatoire de Musique et de Danse de Tulle

(Conservatoire à Rayonnement Départemental)

Modalités d'inscription Année 2023 / 2024 (document à conserver)

A joindre à la fiche d'inscription et à remettre au secrétariat du Conservatoire

- un justificatif de domicile (copie de la facture d'EDF ou de France Télécom)
- l'avis d'imposition de l'année 2022 sur revenu 2021 (pour bénéficier d'un tarif réduit) à fournir à l'inscription
- une photo de l'élève (pour la fiche d'inscription)
- l'autorisation du droit à l'image
- un extrait du règlement du Conservatoire à signer
- un certificat de scolarité **pour les élèves majeurs et étudiants**
- un certificat médical de non contre-indication **pour les danseurs** à partir de 8 ans (âge au 31 décembre de l'année en cours)

INSTRUMENTS DE MUSIQUE LOUÉS AUX ÉLÈVES

Retourner au secrétariat dès réception, le contrat de location dûment rempli et signé, accompagné d'une photocopie de l'attestation d'assurance.

L'admission au Conservatoire entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur et du règlement pédagogique, disponibles sur le site internet de la Ville de Tulle et sur demande au secrétariat, et notamment :

- La participation à toutes les activités prévues dans le cadre de la scolarité : **cours d'instrument, de formation musicale, pratiques collectives, auditions et concerts.**
- Le règlement de la **totalité du droit d'inscription** en cas de désistement après le 1^{er} octobre, sauf cas de force majeure : déménagement, maladie.

« Les données personnelles collectées par le conservatoire et la ville de Tulle sont nécessaires au traitement des inscriptions et au suivi des élèves, celles-ci sont gérées conformément au RGPD.

Pour toute information, pour vous désinscrire ou exercer vos droits sur vos données personnelles, vous pouvez contacter le Conservatoire de Musique de la ville de Tulle par mail : conservatoire@ville-tulle.fr